

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2023

N° 003

Objet :

LANCEMENT D'UN MARCHÉ  
POUR LES TRAVAUX D'ETE  
2023 (RENOVATION DES  
SANITAIRES DES ECOLES  
FREINET ET JOUVET)

Rapporteur :

M. François DAZELLE

Date de la Séance :

15 FEVRIER 2023

Date de la Convocation :

9 FEVRIER 2023

Date d'affichage de la  
convocation :

9 FEVRIER 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 15 février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ, Suzanne JAUNET et Katell LANDIER.

Maire-Adjoints

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Dominique DESMET, Evelyne BEAUDICHON et Abdelyamin DERRADJI.

Conseillers Municipaux Délégués

Yves FUZET, Nicole MARTIN, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Jean-Marc JUSTINE, Valentin Guillaume, Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT et Mourad MERGUI.

Conseillers Municipaux

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice :	35
Membres présents :	28
Membres représentés :	7
Membres absents :	0

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Alisson ZANI	pouvoir à	Katell LANDIER
Gharib NAJI	pouvoir à	François DAZELLE
Sarah SABOURIN	pouvoir à	Daniel GIRAUD
Véronique LEBARBÉ	pouvoir à	Martin DESSAIGNES
Lydie AUGUIN	pouvoir à	Annie DEBRAY-GYRARD
Maeva CRUZ	pouvoir à	Marc HONORÉ
Salim LESAGE	pouvoir à	Mourad MERGUI

Secrétaire de séance : Fatiha YAHIAOUI

VOTE :

UNANIMITE

**CONSEIL MUNICIPAL DU 15/02/2023****N° 003****OBJET : Travaux de rénovation des écoles : rénovation des sanitaires, du préau, des escaliers et des circulations de l'école élémentaire Louis Jouvét et des sanitaires de l'école maternelle Célestin Freinet.****Rapporteur : M. François DAZELLE**

**VU** la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,  
**VU** le Code général des collectivités territoriales,  
**VU** le code de la commande publique, notamment ses articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° ,  
**VU** l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 07/02/2023

**Considérant** le projet de travaux de rénovation des écoles élémentaire Louis Jouvét et maternelle Célestin Freinet.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré** à l'unanimité des membres présents et représentés

**ARTICLE 1 : APPROUVE** la procédure de passation des marchés de travaux de rénovation des écoles maternelle Célestin Freinet et élémentaire Louis Jouvét.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** M. le Maire à attribuer et signer lesdits marchés.

**ARTICLE 3 : DECIDE** que M. le Maire, par délégation, sera chargé de prendre conformément aux règles applicables notamment aux marchés publics, toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement desdits marchés ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

**ARTICLE 4 : CHARGE** M. le Maire de toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.

**Fait et délibéré à Achères, le 15 février 2023**

**Pour extrait conforme,**

**le Maire**



**Marc HONORE**

Deliberation publiée le :

**20 FEV. 2023**

Accusé de réception en préfecture  
078-217800051-20230215-003DEL23\_TRAVAU-DE  
Date de réception préfecture : 20/02/2023